

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

¹ Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).

³ En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1^{er} signataire :

Benjamin Cochrane

UDC

Date du dépôt :

31.03.2026

Sujet :

Garantir la sécurité des manifestations publiques

La commune de Sion est rythmée tout au long de l'année par de nombreuses manifestations qui attirent un public important, composé tant de la population sédunoise que de visiteurs. Parmi celles-ci figurent notamment le marché du vendredi, le marché de Noël, la Fête du goût, le carnaval de Sion, ainsi que de nombreux autres événements.

Ces manifestations se déroulent principalement dans des zones à forte affluence, telles que le Grand-Pont, la Vieille Ville, la place du Midi et la place de la Planta. Ces dernières années, l'actualité européenne et malheureusement également suisse a mis en lumière des actes de violence survenus lors de rassemblements publics, en particulier au moyen de véhicules utilisés comme armes (voitures-béliers). À titre d'exemple, en septembre 2025 à Lausanne, un conducteur a foncé avec son véhicule sur des participants lors d'une manifestation autorisée, provoquant la panique et faisant plusieurs blessés. Cet événement démontre que ce type de menace ne relève pas uniquement de faits survenus à l'étranger, mais peut également concerner des rassemblements publics en Suisse.

Sans céder à l'alarmisme, il apparaît toutefois nécessaire de se doter dès à présent des moyens adéquats afin de prévenir un éventuel drame. Il est en effet préférable d'agir de manière préventive plutôt que d'avoir à réagir une fois les faits accomplis.

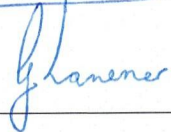
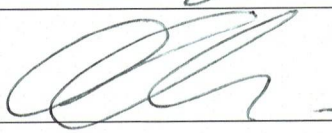
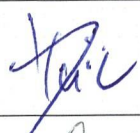
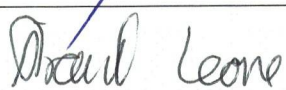
Dès lors, nous demandons à la Municipalité d'étudier les propositions suivantes :

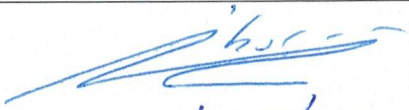
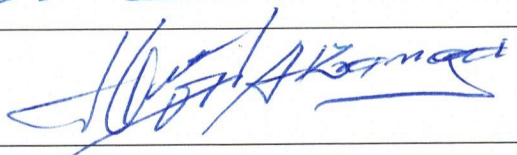
- La mise en place de dispositifs anti-véhicules-béliers escamotables, permettant de sécuriser les accès aux manifestations tout en préservant la flexibilité et l'usage habituel de l'espace public hors événement.

(Exemple : <https://conselgroup.com/de/produkte/hochsicherheitspoller/>)

- L'acquisition de dispositifs anti-véhicules-béliers mobiles et transportables, destinés à sécuriser les événements de plus grande envergure se déroulant en dehors des sites habituels.

(Exemple : <https://conselgroup.com/de/produkte/mobile-zufahrtssperre-armis-go/>)

Prénom Nom	Signature
Benjamin Cochrane	
Stéphane Haefliger	
Océane Grellet	
David Perruchoud	
LAURA SUREHAT	
Clément Gilluz	
Georges Lanener	
Edouard Rey	
Valérie de Lavallaz	
Sven Kernen	
Isabelle de Werra	
Voie Perruchoud	
Annick Riand Leone	
Florian Micheloud	

Prénom Nom	Signature
Serge Werlen	
Grégoire Iborra	
GABRIEL MUKUNA	
Sophie Bourbon-Mathis	
Christophe Pitteloud	
David Haefliger	